
CHALAIS

(HENRI DE TALLEYRAND-PÉRIGORD, PRINCE DE).

La branche aînée actuelle des Talleyrand-Périgord a le titre de *prince* de Chalais, par la possession de cette terre, entrée par alliance dans cette maison dès avant 1521. La seconde branche actuelle a les titres de *prince* de Talleyrand, *duc* de Talleyrand-Périgord, *duc* de Dino (depuis 1817), *comte* de Talleyrand-Périgord, etc. Ainsi, les Chalais et les Talleyrand sont de la même maison, celle de Périgord,

Celui qui nous occupe en ce moment avait plu à Louis XIII, qui le rapprocha de lui en le nommant grand-maître de la garde-robe, fonction de confiance créée en 1569 par le roi de la Saint-Barthélemi. Quoique aimé du roi, le prince de Chalais, jeune, aimable, brave, devint le favori de Jean-Baptiste Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, dont la vie fut une alternative continue de querelles et de raccommodemens avec le roi et avec Richelieu; qui trama constamment des conspirations contre Richelieu et contre Mazarin, et leur sacrifia ses amis par faiblesse et par

pusillanimité : prince sans foi , et sans autre amour que celui de sa personne.

On avait persuadé à Gaston , dit *Monsieur* , que Richelieu l'empêchait de jouir d'un libre accès auprès de son frère , et d'en obtenir les grâces qu'il désirait. « Si le cardinal n'y était plus , lui disait-on , vous deviendriez tout-puissant par l'ascendant que vous prendriez sur le roi : il faut donc s'en débarrasser ; et Louis , fatigué de la tyrannie du prélat , ne sera pas fâché qu'on l'en ait débarrassé , et s'apaisera aisément. » Dans cette supposition , une troupe de jeunes gens , que Gaston encourage , forme le complot d'aller assassiner le cardinal à Limours , maison de campagne peu éloignée de Fontainebleau , où il se retirait quelquefois. Chalais , croit-on , devait porter le premier coup , et fuir en Hollande , jusqu'à ce qu'on eût obtenu son pardon du roi.

Pressé peut-être de quelques remords , malgré la légèreté de son caractère , Chalais instruisit de son secret le commandeur de Valençay. Celui-ci lui en fit honte , et crut lui rendre service d'en prévenir le cardinal comme de sa part. « Sous prétexte de vouloir dîner à Limours , dit-il à Richelieu , *Monsieur* enverra ses officiers , qui s'empareront de la maison. Quand il sera arrivé lui-même , on élèvera une querelle , dont on profitera pour consommer l'entreprise. »

Le ministre eut peine à croire à ce projet : il n'en douta plus lorsqu'il vit arriver dès le matin l'espèce de garnison annoncée. Il monte aussitôt en voi-

ture, court à Fontainebleau, où était Gaston, se présente hardiment devant lui et lui dit: « Dans le dessein où était votre altesse royale de prendre un divertissement dans ma maison, j'aurais été flatté qu'elle m'eût accordé la satisfaction d'en faire les honneurs; mais puisqu'elle veut être libre, je la lui cède volontiers. » Ce peu de paroles prononcées, le cardinal n'attend pas la réponse, salue, se retire, et laisse *Monsieur* et ses complices dans une grande confusion.

Effrayé d'une entreprise dont il ne connaissait point la portée, Richelieu sentit le besoin de l'approfondir. Il interrogea plusieurs personnes, intéressa la famille de Chalais, avec laquelle il avait des liaisons d'amitié, et le questionna lui-même. Il en obtint plus d'excuses que d'aveux, assez cependant de ces derniers pour arracher du coupable des expressions de repentir, et être en droit de lui prédire un sort funeste s'il se mêlait davantage d'intrigues.

Conseil inutile pour un jeune homme épris d'amour et enthousiaste d'amitié. On a des preuves qu'il aimait la duchesse de Chevreuse, veuve du connétable de Luynes. Il n'est pas certain que cette dame le payât d'un sincère retour; mais au moins lui montra-t-elle assez de complaisance pour lui inspirer sa haine, et l'engager dans sa vengeance contre le cardinal.

Nous redirons en peu de mots une des causes principales de l'inimitié de la duchesse, de la reine

Anne d'Autriche et de Gaston, pour le premier ministre.

Le duc de Buckingham, favori de Charles I^{er}, roi d'Angleterre, vint en France, après l'avènement de ce prince, en 1625, pour épouser, au nom de son maître, la princesse Henriette-Marie, dite *madame*, fille de Henri IV et de Marie de Médicis, et sœur de Louis XIII. « Ce duc, rapporte « Motteville, était bien fait et beau de visage ; il « avait l'âme grande, était magnifique et libéral. « Favori d'un grand roi, il avait à sa disposition « tous les trésors à dépenser, et toutes les pier- « reries de la couronne d'Angleterre pour se pa- « rer. » Il avait amené avec lui la plus belle jeunesse des trois royaumes. Cet essaim folâtre et brillant appela les plaisirs à la cour de Louis XIII : les plaisirs donnèrent lieu à des liaisons, que le cardinal ne vit pas sans ombrage.

Buckingham aimait et fut aimé de la reine. La duchesse, confidente de sa maîtresse, après avoir écouté le duc, livra son cœur au comte de Holland ; Gaston, léger, dissipé, suivait le torrent, par cela seul que la reine-mère voulait lui faire épouser mademoiselle de Montpensier, et qu'il lui était plus agréable de suivre les conseils d'Anne d'Autriche et de la duchesse de Chevreuse, qui avaient leurs raisons pour conserver dans leurs intérêts un prince dont la puissance pouvait balancer celle du ministre.

Ces différentes intrigues étaient le bruit de toute la cour. Richelieu ne les ignora pas, lui qui avait

osé porter ses vues jusque sur la reine, et qui dissimulait mal sa passion pour la duchesse, à ce point que tout le monde savait qu'il allait chaque soir la voir clandestinement. Le roi lui-même saisit quelques imprudences de sa jeune femme et du duc, et ne put se défendre d'un trop juste soupçon, ni d'en laisser échapper quelque chose à son ministre.

Richelieu, pour complaire à son maître, et aussi pour se satisfaire, mortifia plusieurs fois l'ambassadeur et ses amis, et par là souleva contre lui « toute cette jeunesse fâchée d'être traversée dans « ses amusemens. On publia que le prélat n'était « si délicat sur l'honneur des dames, que parce « qu'il était lui-même amoureux, les uns disaient « de la reine, les autres de la veuve du connétable de Luynes, devenue duchesse de Chevreuse. « On le regarda comme le tyran des sociétés, le « perturbateur des plaisirs, deux titres peut-être « les plus odieux qu'on puisse donner entre jeunes « courtisans. La haine qui en résulta ne s'exhala « pas en vains discours ; elle resta dans les cœurs, « et donna plus d'activité à l'exécution des projets « que l'ambition forma contre la fortune du cardinal (1). »

Ainsi, amoureux de la duchesse de Chevreuse, ami zélé autant que serviteur de Gaston, Chalais

(1) Anquetil, *l'Intrigue du cabinet sous Henri IV et Louis XIII*. Paris, 1780, t. I^{er}, p. 214-216.

devait partager leurs ressentimens. Sa haine contre Richelieu s'entretenait encore de celle du chevalier de Vendôme, grand-prieur de France, et du duc de Vendôme, son frère, gouverneur de Bretagne, tous deux fils de Henri IV, avec lesquels il était uni.

Dans ce rapprochement d'hommes guidés par le seul sentiment de leur aversion pour le ministre, se rencontraient également un agent de l'Angleterre et l'abbé Scaglia, ambassadeur de Savoie : le premier, instrument de l'animosité de Buckingham ; le second, caractère altier, ennemi personnel de Richelieu, et qui se vantait d'être *le seul Mardochée qui ne fléchissait pas le genou devant le superbe Aman*.

Voyant cette ligué formidable, le cardinal jugea sainement sa position : il apprit à Marie de Médicis et à son fils tous les détails de la conspiration, dont ils s'effrayèrent ; puis, feignant le dégoût des affaires, il se retira à Limours, d'où il envoya prier le roi de le décharger du ministère. Et, en effet, il voulait sauver sa tête par une retraite prévoyante, ou obtenir un pouvoir qui le mît à même de dompter ses ennemis. Il revint, mais fort des conditions qu'il avait imposées à Louis XIII.

Le roi annonce un voyage à Blois : il crée le comte de Soissons chef du conseil, afin de l'obliger de rester à Paris ; il attire à Blois, par des promesses trompeuses et indignes non seulement d'un prince, mais de tout homme d'honneur, le chevalier et le duc de Vendôme, les fait arrêter et con-

duire au château d'Amboise; et, pour séparer entièrement Gaston et ses adhérens de leurs appuis, il se rend à Nantes, où toute la cour arrive dans les premiers jours de juillet. Dans toutes ces dispositions et dans celles qui suivirent, on sent la main puissante de Richelieu.

Une intrigue amoureuse, à laquelle Chalais était étranger, causa pourtant sa perte. En voici les circonstances, racontées par Anquetil, et qu'on retrouve à peu près dans les mêmes termes dans Monglas, madame de Motteville et Bassompierre (observations de Dupleix). « Il faudrait avoir des mémoires plus détaillés que ceux qui nous restent, pour savoir quel était un grand seigneur, qui, de retour à la cour, après plusieurs années d'absence, trouva sa maîtresse attachée à un gentilhomme nommé Louvigni, confident de Chalais. Celui-ci, pour gagner cet homme important, voulut forcer Louvigni de renoncer à cette femme qu'on dit aussi de haute qualité. Louvigni refusa, et fut forcé de se battre contre le comte de Candale, qui était peut-être l'amant supplanté: l'amant favorisé se vit, à l'occasion de cette querelle, menacé de mauvais traitemens par des personnes puissantes; et il s'imagina n'avoir d'autre moyen pour s'y soustraire, que de se mettre sous la protection du cardinal, auquel il raconta tout ce qu'il savait des projets vrais ou faux du maître de la garde-robe. »

Ce Louvigni dénonça un grand nombre de personnes de la cour; mais Chalais seul fut arrêté le

8 juillet (1626). Le roi , faible , inconstant , était passé de l'amitié la plus vive pour son favori à l'antipathie la mieux prononcée. Il est vrai qu'on l'avait persuadé que Chalais le détestait , le méprisait , et que son dessein était de donner sa femme et son trône à Gaston. Il se trouva dans les lettres de la duchesse de Chevreuse , qu'on saisit , des choses peu respectueuses pour Louis , que ces amans raillaient sur sa froideur et sur ses autres défauts naturels. Enfin , outre beaucoup de légèreté dans ses propos , beaucoup de témérité dans ses desseins , Richelieu assurait au nonce Spada que Chalais avait tenté d'engager Gaston à des éclats qui auraient pu troubler la paix du royaume.

Le ministre employa dans sa malheureuse affaire de Chalais l'inique procédé dont il ne fut pas l'inventeur , mais dont il se servit plus qu'aucun autre , de faire instruire son procès par une commission spéciale. Il la composa de conseillers d'état , de maîtres de requêtes , de conseillers au parlement de Bretagne , présidés par Michel Marillac , garde-des-sceaux. Ses amis répandirent qu'il avait pris cette voie pour ménager l'honneur des familles , les noms des accusés ne restant pas notés dans les greffes d'un tribunal ordinaire ; mais le public crut avec plus de raison qu'il ne l'avait adoptée que pour être vengé plus promptement et plus sûrement ; car on a vu ailleurs que les personnes qui formaient ces commissions étaient des créatures du ministre , ou gens disposés à le devenir.

Les procédures furent précédées par une démar-

che bien étrange de la part du cardinal. Il alla dans la prison interroger Chalais. Que se passa-t-il dans cette entrevue? Les écrits publics en faveur du prisonnier portent que le cardinal lui promit sa grâce, s'il convenait des griefs dont il était accusé, et que, dans cette espérance, il avoua des choses fausses qu'il rétracta sur l'échafaud. Les partisans du ministre disent au contraire qu'il voulut se charger par pitié de tirer la vérité de ce jeune homme qu'il aimait; qu'il aurait obtenu sa grâce si ses aveux avaient été sans réserve; enfin, qu'il ne fut puni que parce qu'il dissimula dans cette espèce de confession des faits dont on trouva des preuves. Il est probable que Richelieu aura voulu épouvanter ses ennemis par un acte de grande sévérité.

A la première nouvelle de l'emprisonnement de Chalais, Gaston avait voulu fuir. Le Coigneux, inspiré par le ministre, le retint. Le jeune prince alla solliciter la grâce de son favori avec toute l'ardeur de son âge, pria, conjura, menaça. *Avec trois conserves, dit le ministre au nonce Spada, et deux prunes de Gènes, je chassai toute l'amertume de son cœur.* L'adroit Richelieu profita même de la circonstance pour l'amener à ses projets. Gaston, comme tous les princes de sa race, chérissait les honneurs et l'argent. Il lui représenta donc qu'en épousant Marie de Bourbon-Montpensier, dite mademoiselle de Montpensier, jeune et belle, ayant 500,000 écus de rente (1), il lui ferait

(1) Mademoiselle de Montpensier apportait la souveraineté

donner un apanage de plus d'un million, rendre tous les honneurs dus à sa naissance, et le remplacerait dans cette influence qui lui appartenait comme frère du roi. Il ne lui en fallait pas tant pour abandonner ses protégés, quoiqu'il prétendît ensuite *les avoir défendus et s'être défendu lui-même comme un lion*. Le 5 août, il épousa mademoiselle de Montpensier.

Richelieu, triomphant, s'intéressait moins à Chalais, auprès de qui il avait placé Lamont, exempt des gardes-du-corps, chargé de servir de garde et d'espion, et qui abusait cruellement contre son prisonnier des traits d'impatience et d'indiscrétion qui lui échappaient.

Ce fut le bruit du canon qui apprit à Chalais le mariage du prince dont il avait servi la querelle. Il garda le silence, et attendit patiemment le sort qu'on lui préparait. Mis au cachot, on l'en tira, le 11, pour le conduire devant la commission assemblée. Que lui demanda-t-on? Quels témoins lui furent confrontés? on l'ignore. Quant à ses accusateurs, ou plutôt ceux qui aidaient à l'accusation,

de Dombes, la principauté de la Roche-sur-Yon, les duchés de Montpensier et de Châtellerault, la terre de Saint-Fargeau, et beaucoup d'autres comtés, vicomtés, baronies, et de grosses sommes portant rentes dans les monts-de-piété. L'apanage de Gaston se composait des duchés d'Orléans et de Chartres, du comté de Blois, de la seigneurie de Montargis, avec les droits régaliens de son apanage, d'autres biens évalués à deux cent mille livres de rente, et une pension de six cent mille. (*Mercure de France*, année 1626.)

on vit , à côté des premiers de l'État , « figurer des gens obscurs , de condition servile , des duellistes , des femmes affichées , et une multitude d'intrigans , qui furent éloignés avec mépris , pendant qu'une tête illustre payait pour tous les autres (1). » Il ne reste point de détails de cet étrange procès , dont les pièces ont été enlevées et soustraites à la connaissance du public : on y verrait peut-être des choses qui rendraient Chalais moins coupable. Ses défenseurs disent qu'on se servit des plaintes et des regrets qu'il fit entendre pendant sa captivité , et qui furent recueillis par les gardes , dont on admit le témoignage contre lui. Il ne paraît pas qu'on l'ait appliqué à la question. Le mardi 18 août , sur la sellette , il persista à dire qu'il avait été treize jours dans la faction ; mais il dit *qu'il n'y était resté que par l'ordre du roi et de M. le cardinal , pour y servir le roi.* (Mém. d'Aubery , t. 1^{er} , p. 285.)

L'arrêt , prononcé le 19 et exécuté le même jour , le déclare atteint et convaincu du crime de lèse-majesté , sans spécifier en quoi son crime consis-

(1) Le comte de Soissons , le duc de Longueville , le duc de Vendôme , le grand-prieur son frère , le duc d'Elbeuf , la duchesse de Chevreuse , le maréchal d'Ornano et sa femme , le duc d'Épernon , le marquis de la Valette , le comte de Candale , l'abbé Scaglia , ambassadeur de Savoie , milord Montaignu ; les sieurs de Modène , Déageant , de Marsillac , Louvigni , Le Coigneux , Puylaurent , La Louvière , Chaudbonne , des valets de chambre , des huissiers , des femmes de chambre , des fourriers , des officiers de la bouche et de la garde-robe , etc.

tait ; le condamne à être décapité sur la place de Bouffay de Nantes, ordonne que sa tête sera mise au bout d'une pique sur la porte du Sauvetour, et son corps en quatre quartiers, qui seront attachés à des potences aux quatre principales avenues de la ville ; que sa postérité sera ignoble et roturière, ses maisons rasées, et qu'il sera appliqué à la question pour plus amples révélations des complices.

Chalais avait écrit un grand nombre de lettres au roi et au cardinal : toutes annoncent de la légèreté, de l'inconséquence ; elles sont pleines d'une obscurité qui n'était peut-être pas la même alors, et de contradictions qui sont les mêmes dans tous les temps ; mais elles n'annoncent point une âme coupable ; et la manière dont madame de Chalais, sa mère, de la maison de Montluc, avoue qu'il l'était, prouve encore qu'il ne l'était pas, et que sa légère faute avait été expiée d'avance par ses services. Cette lettre de madame de Chalais au roi vaut mieux que toutes celles de son fils : elle est pleine de sensibilité et d'adresse, et mérite d'être rapportée.

« Sire, j'avoue que qui vous offense mérite, avec
 « les peines temporelles, celles de l'autre vie,
 « puisque vous êtes l'image de Dieu. Mais quand
 « il promet pardon à ceux qui le demandent avec
 « une digne repentance, il enseigne aux rois
 « comme ils doivent en user ; car, puisque les
 « larmes changent les arrêts du ciel, les miennes ;
 « Sire, n'auront-elles pas le pouvoir d'émouvoir

« votre pitié? La justice est un moindre effet de la
« puissance des rois que la miséricorde, le punir
« moins louable que le pardonner. Combien de
« gens vivent au monde, qui seraient sous la terre
« avec infamie, si votre majesté ne leur eût par-
« donné! Sire, vous êtes roi, père, et maître de ce
« malheureux prisonnier. Peut-il être plus mé-
« chant que vous n'êtes bon, et plus coupable que
« vous n'êtes miséricordieux? Ne serait-ce pas vous
« offenser que de ne point espérer en votre bonté?
« Les meilleurs exemples pour les bons sont de la
« pitié; les méchants deviennent plus fins et non
« pas meilleurs pour les supplices d'autrui. Sire,
« je vous demande, les genoux en terre, la vie de
« mon fils, et de ne permettre point que celui que
« j'ai nourri pour votre service, meure pour celui
« d'autrui; que cet enfant que j'ai élevé si chère-
« ment soit la désolation de ce peu de jours qui
« me restent, et enfin que celui que j'ai mis au
« monde me mette au tombeau. Hélas! Sire, que
« ne mourait-il en naissant, ou du coup qu'il re-
« çut à Saint-Jean, ou en quelques autres des pé-
« rils où il s'est trouvé pour votre service, tant à
« Montauban, Montpellier, qu'autres lieux, ou de
« la main de celui qui nous a causé tant de déplai-
« sirs! Ayez pitié de lui, Sire : son ingratitude
« passée rendra votre miséricorde d'autant plus
« recommandable. Je vous l'ai donné à huit ans.
« Il est petit-fils du maréchal de Montluc et du
« président Jeannin par alliance. Les siens vous
« servent tous les jours, qui n'osent se jeter à vos

« pieds de peur de vous déplaire, ne laissant pas
 « de vous demander en toute humilité et révé-
 « rence, les larmes à l'œil, avec moi, la vie de ce
 « misérable, soit qu'il la doive achever dans une
 « prison perpétuelle, ou dans les armées étrangères
 « en vous faisant service. Ainsi, Votre Majesté peut
 « délivrer les siens de l'infamie et de la perte, sa-
 « tisfaire à votre justice et relever votre clémence:
 « nous obligeant de plus en plus à louer votre bé-
 « nignité, et prier Dieu continuellement pour
 « la santé et prospérité de votre personne
 « royale, etc. (1). »

Les efforts de madame de Chalais et de ses amis n'obtinrent d'autre succès qu'une diminution dans l'ensemble de la peine : le roi la réduisit au supplice ordinaire d'avoir la tête coupée; il ordonna qu'il serait seulement présenté à la question, et que son corps serait livré à sa mère, après son exécution, pour être mis en terre sainte, suivant la supplication qu'elle lui en avait faite. Marie de Médicis, son fils et le cardinal, se montrèrent inflexibles : ce qui surprit d'autant plus que c'était le premier acte de cruauté de Louis XIII et de son ministre.

« Gaston fit aussi de vaines démarches en faveur de Chalais : il envoya le président Le Coigneux prier le cardinal que, conformément à la parole

(1) *Recueil de pièces intéressantes pour servir à l'histoire des règnes de Louis XIII et de Louis XIV.*

du roi, portée à son altesse royale par le même Le Coigneux, l'exécution fût du moins sursise pour quelques jours. *Je n'y puis rien*, répondit froidement Richelieu. Outré de se voir jouer de la sorte, *Monsieur* fait mettre les chevaux à son carrosse, ordonne à son ministre de s'opposer à l'exécution de Chalais jusqu'à ce qu'il ait été entendu en présence de Louvigni, et se retire à Châteaubriant pour éviter d'être spectateur de la sanglante tragédie qui se prépare. Chalais et Louvigni furent confrontés devant le garde-des-sceaux et d'autres juges. Le premier nia tout. On demande à l'autre de qui il a appris la conspiration contre la vie du roi. « Etant à la chasse, reprend Louvigni con-
« fus et interdit, j'ai entendu des gens vêtus de
« gris, que je ne connais point, qui criaient der-
« rière un buisson ce que j'ai rapporté à quel-
« ques seigneurs de la cour. » Sur cette misé-
rable défaite, toutes les personnes judiciaires pen-
sèrent que Louvigni avait été suborné par le car-
dinal de Richelieu (1). »

On conduisit Chalais au lieu du supplice. Les uns prétendent qu'il dit : *Ce n'est pas là ce qu'on m'avait promis. Maudit cardinal, tu m'as trompé!* D'autres affirment qu'il laissa échapper ces paroles : *Ce n'est pas sur l'espérance qu'on m'a donnée*

(1) *Mémoires-anecdotes pour servir à l'histoire des règnes de Henri IV et de Louis XIII.* Lyon, 1806, t. IV, p. 343-344.

de ma grâce que j'ai avoué, mais parce que la conviction était entière. Dans ce chaos de contradictions et d'incertitudes, il est impossible de prononcer sur l'espèce de culpabilité de Chalais : il haïssait le cardinal parce que les personnes qu'il affectionnait avaient de la haine pour ce ministre; mais il est certain qu'un attentat contre la vie du roi n'entra jamais dans sa pensée.

La grâce du malheureux Chalais ayant été refusée, la dernière ressource de ses amis fut de faire cacher le bourreau de Nantes pour gagner du temps, et donner lieu à de nouvelles instances : cet incident ne fit que rendre son supplice plus douloureux. Au défaut de l'exécuteur, on tira des prisons un compagnon cordonnier qui devait être pendu trois jours après, et qui s'offrit de faire l'office de bourreau à condition qu'il aurait sa grâce. Quand Chalais fut sur l'échafaud, il dit à cet homme qui lui bandait les yeux : *Ne me fais pas languir!* Mais celui-ci ayant voulu lui trancher la tête avec une épée de Suisse qui n'était pas affilée, le premier coup le fit tomber; il en reçut encore quelques autres qui le blessèrent sans le tuer. Le confesseur dit à l'exécuteur qu'il fallait le relever et lui remettre le cou sur le billot avant de le frapper. Il suivit ce conseil, et prenant une espèce de hache dont se servent les tonneliers, que l'on nomme *doloire*, il lui en donna trente coups avant que la tête fût séparée du corps. Chalais cria jusqu'au vingtième. Sa tête fut mise aussitôt avec son corps dans un cercueil qui était tout prêt, et ensuite dans une

voiture qui attendait au pied de l'échafaud, et qui conduisit ces tristes restes au couvent des Cordeliers : on les enterra dans la nef de l'église, en présence de sa mère, qui avait eu soin de le faire ensevelir. Cette malheureuse mère avait passé tout le jour à l'église. Son fils lui écrivit : elle lui fit dire *qu'elle était très contente de l'assurance qu'il lui donnait de mourir en Dieu.*

A partir de ce moment, Richelieu eut des gardes qui l'accompagnèrent depuis jusque dans la chambre du roi. Ainsi, les ambitieux font servir les malheurs publics à leur propre élévation.